

Réaliser des premiers secours en santé mentale

RS7212 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331
Formacode(s)	42866, 43431
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/06/2025
Date d'échéance	25/06/2028

Certificateur(s)

PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE FRANCE (PSSM FRANCE) · SIRET : 84764818500035

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION MESSIDOR	30593300400254	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIAL PARIS-SACLAY	92102934400014	Former et organiser l'évaluation
FORMATION SANTE MENTALE 45	93189498400018	Former et organiser l'évaluation
LA PERSONA	52318077600032	Former et organiser l'évaluation
NORMANDIE PREVENTION	78952619100034	Former et organiser l'évaluation
OCELLIA	30293883200045	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification consiste à valider la compétence complémentaire de "Réaliser des premiers secours en santé mentale" de la part de professionnels pouvant être confrontés à des situations où la santé mentale d'une personne est menacée. Cela peut concerner aussi bien des premiers secours proprement dits, suite à une crise que la sollicitation de personnes ayant un souci psychique ou mental et demandant une aide pour y remédier.

Les professionnels concernés par cette compétence sont : les managers ou responsable d'équipe, les professionnels des ressources humaines, les chargés de prévention RPS, les professionnels de la santé (infirmiers, médecins généralistes, aides-soignants), les travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés, les psychologues et thérapeutes, les policiers, gendarmes et militaires, les agents de sécurité et intervenants en gestion de crise, les pompiers sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, les ambulanciers.

Cette activité consiste non pas à faire un diagnostic psychique ou psychiatrique de la personne faisant l'objet du premier secours en santé mentale (ce qui est de la compétence des professionnels de la psychiatrie) mais à protéger la personne, évaluer les professionnels à contacter et orienter la personne vers les services compétents.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Approcher une personne en situation de crise de manière sécurisée, en observant attentivement son comportement et son environnement, en analysant et évaluant la situation, afin d'assurer une intervention calme et maîtrisée, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Interagir efficacement avec la personne en détresse en établissant un échange actif et empathique et en interrogeant son entourage, pour obtenir des informations complémentaires, évaluer rapidement le degré d'urgence, et apporter une assistance adaptée en cas de crise, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Assurer la sécurité et le bien-être de la personne en détresse en la mettant à l'abri de tout danger et en la rassurant oralement, tout en analysant rapidement la situation afin d'identifier le plan d'action le plus approprié et d'intervenir efficacement en conséquence, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Orienter et accompagner la personne vers des professionnels ou des ressources adaptées en fonction de ses besoins, afin de garantir une prise en charge appropriée et un soutien efficace, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Contacter le service ou la personne adéquate et assurer le relais auprès des professionnels compétents, afin de garantir une prise en charge adaptée et efficace de la personne en détresse, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les personnes pouvant participer à cette formation certifiante doivent exercer, au moment de l'inscription un des métiers suivants : managers ou responsable d'équipe, professionnels des ressources humaines, chargés de prévention RPS, professionnels de santé (infirmiers, médecins généralistes, aides-soignants), travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés),

psychologues et thérapeutes, policiers gendarmes et militaires, agents de sécurité et intervenants en gestion de crise, pompiers sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ambulanciers.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé d'au moins deux professionnels de premier secours en santé mentale, tous deux extérieurs à l'organisme de formation.

En cas de membres en nombres pairs, le président aura voix double. Dans ce cas, le président sera obligatoirement un professionnel extérieur à l'organisme de formation.

En cas de membres en nombres impairs, le président pourra être membre de l'organisme de formation ou extérieur à celui-ci.

Au moins 50% des membres du jury seront extérieurs à l'organisme de formation

Les membres du jury n'auront aucun lien personnel ni professionnel avec le candidat

Ils n'ont pas participé à la formation du candidat

Base légale

Date de décision	25/06/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/06/2028
Date de dernière délivrance possible	25/12/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7212/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	3
Régions couvertes	4
Prix indicatif	675 €
Durée	16 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	4 725 €
Coût moyen par dossier	675 €
Durée moyenne	16 h
Période	09/2026
France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	16 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.